CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU DIX-SEPT DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF

PROCES-VERBAL

---000---

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du onze décembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Cindy BESSEAU, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Geneviève COUTON, Audrey DELANOË, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Isabelle LOQUET, François MÉNARD, Françoise MORNET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Didier VERDON.

Pouvoir:

Philippe CLAUTOUR donne pouvoir à Franck ROY
Laetitia DAVIET donne pouvoir à Audrey DELANOË
Stéphanie DELAS donne pouvoir à Sandrine BELLEC
Nicolas LE GOFF donne pouvoir à Joël BLANCHARD
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Christophe GUILLET
Dany RABILLER donne pouvoir à François MÉNARD
Marcelle TRAINEAU donne pouvoir à Serge ADELÉE
Roland URBANEK donne pouvoir à Marie-Annick CHARRIER

<u>Excusé :</u> Eric PAQUET Membres élus : 29 Présents : 20 Pouvoirs : 8 Excusé : 1

Secrétaire de séance : Isabelle GUÉRINEAU

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 - COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

☐ RETOUR SUR LES ÉVÈNEMENTS

28° salon d'automne

En auelaues chiffres

10 jours d'ouverture, 100 heures de permanences : un très grand merci à tous ceux et celles qui ont été là pendant ces 10 jours pour accueillir le public.

2 000 visiteurs sont venus profiter de ce bel événement : c'est le public qui le fait vivre.

1 276 enfants avec leurs enseignants et 200 accompagnateurs : merci aux parents, grands-parents d'avoir été là pour que tout se passe pour le mieux.

L'exposition

Michel Politzer, pour des raisons de santé fragile, n'a pu être présent longtemps dans ce salon, nul doute que ses œuvres n'ont laissé personne indifférent.

L'exposition collective a séduit grâce à la sympathie des artistes et la sérénité qui se dégageait de leurs œuvres. Merci les artistes !

L'exposition des enfants a une fois de plus rassemblé les suffrages des visiteurs. Merci aux enseignants qui se sont investis pour la neuvième année consécutive.

Madame Françoise MORNET indique que comme chaque année la commune achète une œuvre de l'artiste « tête d'affiche » du Salon d'Automne. Elle précise que l'œuvre qui a été achetée cette année est exposé à l'accueil de la Mairie. Elle s'appelle les Bouchots de Michel Politzer. Elle a été acquise pour la somme de 1500 €. Vous pourrez l'admirer en passant.

Les enfants dans le salon d'automne

Au centre de l'exposition, ils ont souvent servi de guide à leurs parents en revenant pendant les week-ends pour montrer leur travail et ce qu'ils avaient aimé dans l'exposition.

Les jeunes musiciens de l'AMVO : c'est la troisième année qu'ils répondent à notre demande de participation au salon d'automne pour montrer qu'il n'y a pas de barrières entre les arts. Ils ont su profiter de la présence de Serge LEVERRIER musicien et qui présentait ses carillons pour offrir aux spectateurs présents une jolie prestation : bravo à eux.

La soirée des artistes

Plusieurs artistes ont réalisé une œuvre en public : d'autres ont fait don d'une de leurs œuvres. Le public a pu acquérir ces œuvres au plus offrant.

La somme récoltée s'élève à 520 euros, elle sera remise dès que possible à l'association « Clown et vie » qui intervient dans les hôpitaux et EHPAD pour offrir un peu de sérénité aux malades. C'est notre manière de saluer cette action !

Un dernier merci à tous ceux qui ont travaillé à la réussite de ce salon, agents de la mairie et bénévoles, à tous les élus qui par leur présence soutiennent ce projet.

Le spectacle de Noël

Cette année, la municipalité et le comité de jumelage étaient partenaires pour organiser ce spectacle

Le comité souhaitait organiser un temps fort pour les 10 ans du jumelage avec la ville de Malpartida de Caceres. Le comité de jumelage de cette ville d'Espagne n'existant plus, les relations se sont un peu espacées.

L'opportunité s'est présentée de recevoir une troupe de cette ville, troupe qui propose un spectacle de Flamenco.

Après une année de travail et d'échanges, le spectacle a pu être présenté à Aizenay ce vendredi 13 décembre pour marquer les 10 ans de jumelage

Ce sont d'abord les jeunes du collège Soljenitsyne accompagnés des lycéens de Challans qui ont pu apprécier le spectacle ; dans l'après-midi, les jeunes du collège ont appris quelques bases de flamenco avec les danseurs du groupe.

Et la soirée au cinéma a tenu toutes ses promesses puisque le spectacle affichait complet et que le public s'est laissé porter par la virtuosité des danseurs et l'émotion du spectacle malgré la difficulté de la langue.

Merci à la troupe de José Custodio.

Bravo au comité de jumelage pour ce beau moment.

Ces deux beaux évènements ont clôturé le projet culturel 2019.

<u>2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET</u> DÉPLACEMENT

☐ ÉTUDE DE REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE - DÉMARCHE PARTICIPATIVE CME

Le 6 décembre dernier s'est déroulé un atelier en collaboration avec le cabinet MAU et les enfants du CME.

L'objectif était de recueillir la perception actuelle et future du centre-ville par les enfants via une déambulation suivie d'un débriefing en salle.

☐ OPAH-RU QUARTIER PLANTY - GOBIN

Début cette semaine d'une exposition provisoire retraçant l'opération en cours dans différents emplacements du quartier sur des supports constitués de palettes recyclées en jardinières.

☐ AGENDA PRÉVISIONNEL

- lundi 6 janvier 2020 à 19h00 : Commission Urbanisme

<u>3 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS</u>

□ ENFANCE

L'après-midi du samedi 14 décembre, a eu lieu l'arbre de Noël de l'Association des Assistantes maternelles les P'tits Patapons à la salle les Quatre Rondes. Depuis 4 ans, les assistantes maternelles conçoivent et interprètent un spectacle qui avait pour thème cette année, « à la recherche d'incroyables lutins ». Tous les enfants étaient ravis de voir « leur tata ou nounou » jouer sur la scène. Un temps d'échanges et de convivialité autour d'un goûter, a été très apprécié par toutes les familles présentes (450 personnes). Le Père Noël était bien sûr au rendez-vous pour la séance photo, sans oublier les cadeaux remis à tous les enfants.

Pendant les vacances de Noël le multi-accueil les Petits Moineaux sera fermé du 25 au 31 décembre.

L'accueil de loisirs Chouette & Cie sera fermé du 23 au 27 décembre.

☐ JEUNESSE

L'Antenne Jeunesse accueillera les jeunes sur toute la période des vacances de Noël sauf les jours fériés.

Le programme se trouve sur les réseaux habituels.

Dans le cadre de sa mission « promeneur du net » l'animateur Arnaud RAUTUREAU pourra intervenir auprès de groupes de jeunes de l'Institut Médico Éducatif d'Aizenay.

CITOYENNETÉ

- Une vingtaine d'enfants du CME (conseil Municipal des enfants) ont participé à l'atelier sur l'aménagement du centre-ville animé par le cabinet d'architectes HATÉIS. D'une manière générale les enfants souhaitent plus de sécurité pour les piétons les vélos, un centre-ville plus vert et plus animé. Ils seront à nouveau invités pour d'autres ateliers le samedi 15 février 2020.
- Douze jeunes conseillers du CME ont participé à la collecte alimentaire les 29 et 30 novembre dernier. Le Centre Social et Familial Mosaïque a remercié tous les participants lundi 16 décembre.
- Des enfants d'Aizenay ont participé au projet « Passeurs de mémoire et faiseurs de Paix » à l'initiative de la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres :
 - À l'accueil périscolaire de la Pénière, un groupe d'enfants a écrit des lettres à la manière d'un poilu. Différents supports: lettres d'époque, cartes postales et photos de poilus leur ont permis de mieux comprendre la vie des soldats dans les tranchées.

 Les enfants de la Commission Culture/Inter Génération ont sélectionné et dessiné des éléments pour constituer un logo représentant le symbole de la Paix (Une colombe attaché à un cœur rempli de drapeaux de chaque pays tenu par un enfant).

Une journée de valorisation, sous forme d'exposition, s'est déroulée le mercredi 4 décembre à la maison de quartier de la Vallée Verte à LA ROCHE-SUR-YON. Ce projet avait pour objectif de transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des anciens combattants, mais aussi de les faire réfléchir sur l'importance de faire la paix et d'y apporter du sens. Le Préfet s'est déplacé pour féliciter tous les participants. Des jeux de société collectifs et coopératifs leur ont été offerts pour les remercier de leur investissement sur cette action.

Le 12 décembre dernier a eu lieu l'Assemblée plénière du CLSPD Comité Local pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance. Hélène SORIN responsable de la police municipale a présenté toutes les actions de prévention et de citoyenneté qui se sont déroulées au cours de l'année 2019.

☐ INTER GÉNÉRATION

Le 13 décembre a eu lieu l'Assemblée Plénière du Conseil des Sages. Le président a présenté toutes les actions réalisées au cours de l'année2019. L'élaboration d'une charte et d'un règlement intérieur sont projetés pour 2020.

☐ AGENDA

- Mercredi 18 décembre à 15h00 : salle les Quatre Rondes Fête de Noël pour les enfants du multi accueil les petits Moineaux et l'accueil de loisirs Chouette & Cie avec un spectacle « le Petit Prince au Sahara »
- Dimanche 12 janvier 2020 de 11h50 à 12h15 à l'église St Benoît, Vente à la crèche organisée par le Conseil des Sages.
- Jeudi 23 janvier 2020 à 18h00 salle du Jaunay, Commission Enfance Jeunesse.
- CME : toutes les réunions se déroulent à la salle du Jaunay :
 - Mardi 14 janvier 18h00/19h30 Commission Culture/Inter Génération.
 - Jeudi 16 janvier 18h00/19h30 Commission Sport.
 - Vendredi 17 janvier 17h00/18h30 Commission Cadre de Vie.

<u>4 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE - ARTISANAT ET EMPLOI</u>

☐ SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2019 - VILLAGE DU PÈRE NOËL D'AIZENAY ENSEMBLE

En raison des rafales de vent, et des pluies annoncées en milieu d'après-midi, le Village du Père Noël a été annulé dès le matin.

☐ DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2019 - DÉGUSTATIONS DE PRODUITS LOCAUX SUR LE MARCHÉ

De 10h30 à 12h30, nous avons proposé aux clients du marché des dégustations de brioche vendéenne des Fournées de la Vie, de terrines de l'île d'Yeux et des huîtres du Marché.

Un panier garni de produits locaux a été gagné au tirage au sort par un client fidèle du marché M. Jean-Yves ARNAUD, agésinate.

☐ CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRES AU RESTAURANT LE MOIRON

Mickaël et Isabelle Legros, ont repris le Moiron depuis le 21 Novembre. Originaire de l'Île de la Réunion, ils vont proposer des plats traditionnels mais aussi et surtout des plats typiquement réunionnais, notamment le soir.

□ AGENDA

- Jeudi 19 décembre 2019 : Inauguration BIOCOOP à partir de 19h.
- **Vendredi 10 Janvier 2020** : Inauguration Salon de Beauté Parenth'Aize, zone des Centaurées, à partir de 18h.

5 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

Le vendredi 29 novembre, 148 enfants de CE2 des différentes écoles, Louis Buton, La Pénière, St Joseph et l'IME ont planté un arbre (chêne, érable, châtaigner etc...) lors de l'opération 8 000 arbres. Cette opération qui date de 2001 créée par le Conseil des Sages a pour but de les sensibiliser au respect de l'environnement.

Le matin les plantations étaient réalisées à la Gombretière sur le site d'exploitation maraîchère Aux Plaisirs d'Antan et l'après-midi aux Jardins de l'Aumônerie (voir photos ci-dessous).

Aux Plaisirs d'Antan









Aux Jardins de l'Aumônerie









6 - COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

☐ INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS BUTON

Dans le cadre du projet de réhabilitation du groupe scolaire Louis Buton, lors du huitième comité de pilotage, le cabinet d'architecte LBLF a présenté le jeudi 12 décembre, l'avant-projet somMaire comprenant la mise à jour des améliorations vues lors des réunions précédentes et le phasage affiné des travaux qui doivent démarrer en septembre 2020 pour une durée de 31 mois.

Le prochain comité de pilotage est prévu le mardi 4 février 2020.

ď

AGENDA DES SPORTS

☐ Galette des sports le 17 janvier 2020

☐ Trophée des sports le 10 avril 2020

II – POINTS POUR INFORMATION

1) <u>Désignation du secrétaire de séance</u>

Madame Isabelle GUÉRINEAU est désignée secrétaire de séance.

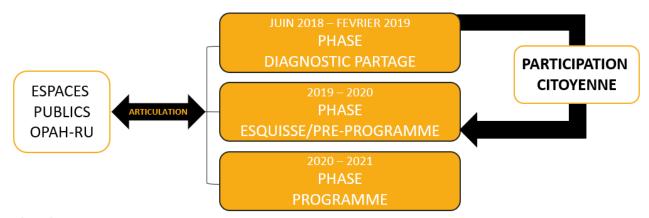
2) Point sur les aménagements du centre-ville

I – Contenu de l'étude

La commune s'est attachée les services d'une équipe pluridisciplinaire permettant de répondre à l'ensemble des problématiques d'une telle opération :

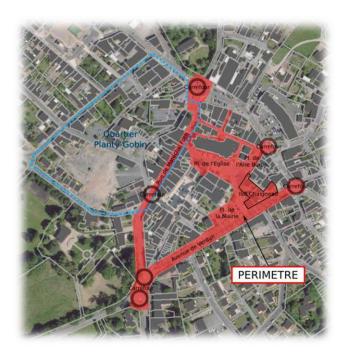
- Le cabinet METIVIER ARCHITECTE & URBANISTE;
- Le bureau d'études VRD ECR ENVIRONNEMENT;
- Le cabinet VINIANE PAYSAGISTE.

Contenu de l'étude :



Périmètre et objectifs :

- ✓ Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants au sein du centre-ville
- √ Valoriser l'image du centre-ville et sa perception depuis l'extérieur
- ✓ Proposer un bâtiment de type halle
- ✓ Confirmer la place du centre-ville comme centralité
- ✓ Apaiser la circulation automobile
- ✓ Favoriser les modes de déplacements doux
- Rendre la rue Maréchal Foch plus attractive
- ✓ Restructurer la Place de l'Eglise et repenser la Place de la Mairie
- Réorganiser les espaces de stationnement
- ✓ Envisager les aménagements en concertation avec la population, les commerçants, etc.



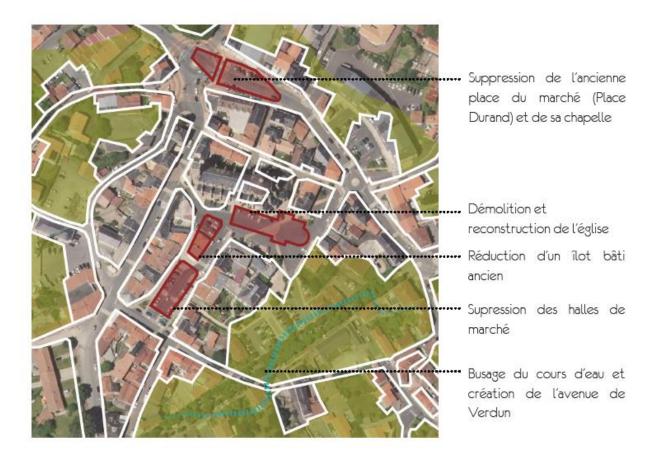
II - Diagnostic partagé

<u>1ère</u> phase de participation citoyenne :

ÉTÉ 2018/FEVRIER 2019 Entretiens individuels Résidence au marché de la mer Space Game Groupe de travail

Évolution de la morphologie urbaine : quel devenir des vides urbains ?

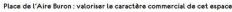
Ces espaces, libérés au fil du temps et non rebâtis, apparaissent pour certains hors d'échelle et posent la question de leurs usages d'aujourd'hui et de demain.



Principaux espaces publics du centre-ville (exemples)

Place de l'Église : retrouver une place à échelle humaine et une polyvalence de l'espace









Une échelle de place intéressante pour des usages événementiels de grande



Crédit Mutuel Une composition bâtie qui déroge avec le caractère historique



Vaste parking inhospitalier pour les piétons en situation évé Une répartition des stationnements à revoir pour ré-affirmer le caractère piétonnier de la place.

et illisible.

Passage piéton vers la place



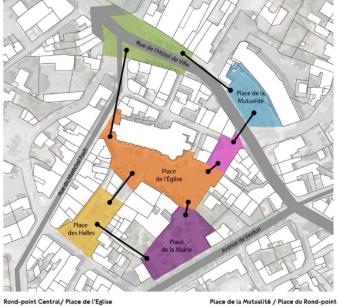


organisation du stationnement qui nuit à la lisibilité des façades commerciales.



offrant une potentialité pour de nouveaux usages.

Interaction entre les espaces publics



Place de l'église / Place des Halles



Depuis la place des Halles, l'effet de perspective, accentué par la pente naturelle du terrain, accroche le regard. Côté place de l'Eglise, le regard bute sur un îlot bâti qui tourne le dos à la place et dont le manque de composition de la facade accentue l'effet «verrou»





Depuis la place des Halles, le manque de lisibilité de la sente piétonne est accentué par la présence de mobilier urbain pauvre en qualité et par l'absence de mise en scène du passage vers le





Place de la Mairie / Place de l'Eglise / Place de l'Aire Buron



Absence de limites. Manque de repère qui préfigurent les différents espaces les uns par rapport aux autres ; où se termine la place de l'Eglise et où commen la place de la Mairie et celle de l'A





-point Central/ Place de l'Eglise



par le biais de la rue du Maréchal Le positionnement du bâtiment situé à l'angle de la rue du Maréchal Foch (patisserie) réduit le champ visuel sur la place de l'Eglise.



environnement très routier au niveau de la place du Rond-point, aménagement récent et favorable aux piétons aux abords de la place de la Mutualité. Léger dénivellé qui crée une coupure nette au point haut, accentuée par la présence d'un bâtiment, à l'angle de l'impasse Roy, qui réduit le champ visuel.

Place de l'Aire Buron / Place de la Mutualité





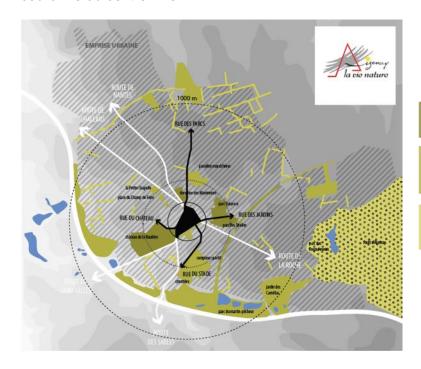
Ambiances perçues des espaces publics par l'usager



Aizenay...ville nature

Distincts les uns des autres par des ambiances paysagères différentes, ces éléments structurants apparaissent comme des marqueurs urbains forts.

Ils sont complétés une chaine d'espaces verts, divers et variés, que l'on observe en première couronne du centre-ville.



Composante historique et patrimoniale :

les domaines et jardins historiques,

Composante fonctionnelle :

les grandes coulées vertes et parcs publics en lisière de voie rapide, ainsi que la voie verte de Coex à la Roche,

Composante naturelle :

réseau capillaire des anciennes haies bocagères et la forêt d'Aizenay accolée à l'Est de son agglomération.

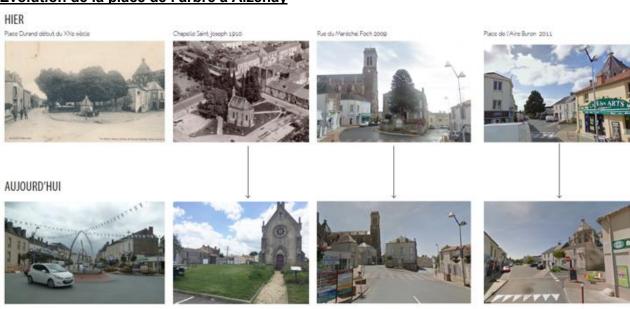
Le centre-ville constitue un pôle urbain mais c'est aussi un maillon de connexion fort entre les diverses polarités vertes de la ville.

Reflète-t-il pour autant l'image de la vie nature ou « ville nature» ?

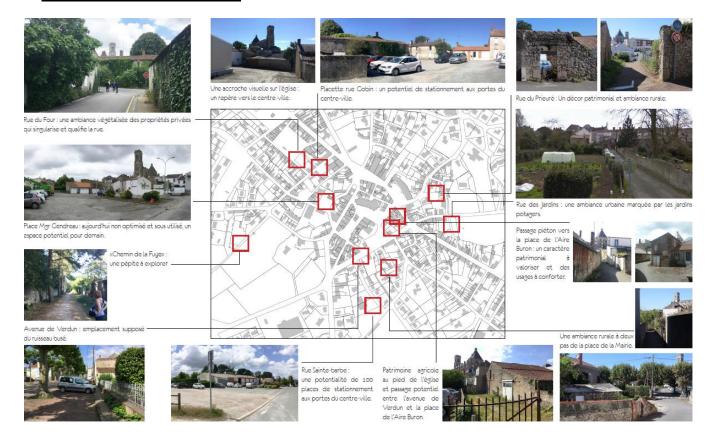
Minéral versus végétal



Evolution de la place de l'arbre à Aizenay



Les coulisses de centre-ville



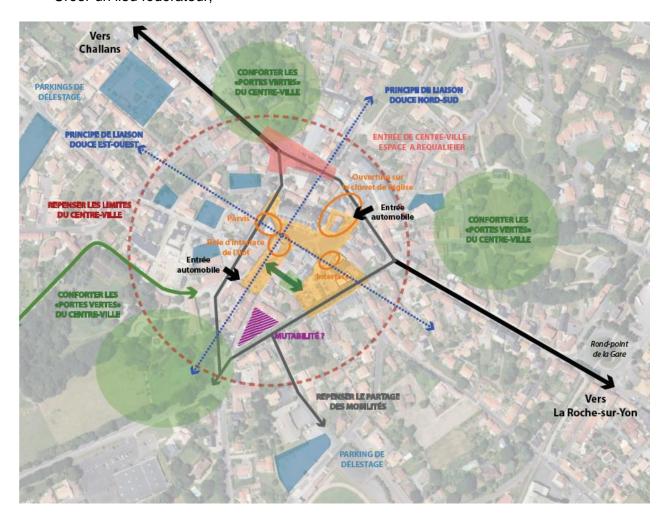
Se rendre en centre-ville en voiture, à pied ou à vélo

- ✓ Une implantation des commerces et services le long des axes historiques (rue de l'Hôtel de Ville et rue du Maréchal Foch).
- ✓ Quatre polarités commerciales et de services distinctes.
- ✓ Des liaisons douces existantes qui convergent vers l'écusson central mais qui s'effacent aux portes du centre-ville.
- ✓ Une zone 30 (dite « zone apaisée ») sur tout l'écusson mais qui n'est pas réellement propice aux partages des mobilités.
- ✓ Au moins 350 places de stationnement disponibles dans un rayon de 200 m autour de l'église et des quatre polarités.
- ✓ Des potentialités de plus de 200 places en seconde couronne du centre-ville (à 300 m de l'église).



Les enjeux issus du diagnostic

- √ Valoriser le patrimoine bâti, historique et monumental
- ✓ Redonner envie de pénétrer dans le centre-ville à pied et à vélo
- ✓ Placer le végétal au cœur de l'identité du bourg
- ✓ Retrouver la présence de l'eau
- ✓ Conforter le commerce
- ✓ Retrouver la lisibilité des places
- ✓ Créer du lien avec les quartiers péricentraux
- √ Valoriser les entrées du centre-ville
- ✓ Créer un lieu fédérateur,



III - Vers la phase esquisse/pré-programme

SECONDE PHASE DE PARTICIPATION CITOYENNE

- ✓ Préparation et animation d'un atelier spécifique avec les commerçants du centre-ville
- ✓ Préparation et animation d'un temps avec les élèves du collège
- ✓ Préparation et animation d'un temps sous forme ludique avec l'antenne jeunesse (15/02/2020)
- ✓ Préparation et animation d'un temps avec le Conseil Municipal des Enfants (06/12/2019)
- ✓ Conception d'une scénographie urbaine sous la forme d'une exposition

... AVANT LA CONSTRUCTIONS DE SCENARIOS D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que les éléments présentés sont déjà tous accessibles sur le site internet de la commune

Monsieur Joël BLANCHARD remercie le Maire pour ces informations mais pour lui il n'y a rien de nouveau. Il demande quel est l'échéancier. Monsieur le Maire répond que l'on n'en est pas là. On fait le diagnostic et faut qu'il soit partagé. Il l'est dans le cadre du groupe de travail des enfants (CME) mais il faut également qu'il le soit avec les commerçants. Il faut donc déjà imaginer le projet avant de le chiffrer.

3) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019

Dans le cadre de la réponse à la question orale relative au dispositif expérimental en faveur de l'agriculture, posée lors du dernier conseil, il était mentionné pour l'année 2019, « maintien de l'exploitation à l'Atrie ». Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'exploitation viticole reprise par Elise Hamant.

Les membres du groupe minoritaire souhaitent revenir sur la réponse de Monsieur le Maire, à la question orale relative au dispositif expérimental pour favoriser la reprise et l'installation d'agriculteurs sur la commune.

Avec Vous Aizenay Autrement ne s'est jamais positionné contre les actions menées en faveur des transmissions d'exploitation.

Ils disent avoir simplement émis des doutes sur le caractère innovant des actions proposées par rapport à ce qui existait ou existe déjà. Les membres du groupe minoritaire invitent Monsieur le Maire à relire leurs interventions aux conseils municipaux des 26 avril 2016 et 2 mai 2017.

Dans le tableau des départs/installations présenté, ils constatent 6 départs mais non remplacés par des installations sur ces mêmes exploitations. Ils demandent ce que sont devenus les terres et les bâtiments de ces exploitations.

Ils saluent les 8 installations, dont 3 en agriculture biologique, qui, pour la plupart d'entre elles se sont faites en dehors de ce dispositif expérimental.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019 a été approuvé.

ð

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. La commune a recruté 16 agents recenseurs qui vont commencer leur mission le 7 janvier.

Dans le cadre du plan bénévolat, le Département de la Vendée a souhaité récompenser un certain nombre de communes dans le cadre des actions réalisées entre la commune et les associations. Jeudi dernier, la ville d'Aizenay a eu le plaisir d'être labellisée. Nous sommes les seuls dans notre strate 5 000 à 15 000 habitants. Douze communes de la Vendée ont reçu un prix. Cela valorise les relations transversales, mais également des actions réalisées par les associations ainsi que le prêt de matériel. Une enveloppe financière de 2 000 € a été octroyé afin de proposer une formation aux associations. Nous discuterons avec elles mais nous avons déjà des idées : Gestes de premiers secours, aide administrative pour la gestion de leur budget. Plusieurs associations étaient présentes lors de cette remise de trophée dont le cinéma, le basket, le réveil Agésinate, le Conseil des Sages

III - DOSSIERS POUR DÉLIBERATION

Service Urbanisme

1 - Avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et habitat de la communauté de communes Vie et Boulogne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 21 mars 2016, la Communauté de Communes Vie et Boulogne a prescrit un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H).

Les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été débattues le 23 juillet 2018. Le PADD définit la stratégie et les objectifs de développement pour le territoire à l'horizon 2030.

L'ensemble des communes a été associé à la procédure d'élaboration du PLUI-H. Par délibération en date du 18 novembre 2019, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de PLUI-H.

Le dossier d'arrêt a été notifié, pour avis, aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.153-15 et suivants du Code de l'urbanisme.

Ainsi la commune d'Aizenay a été sollicitée par un courrier du Président de la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour donner un avis sur le projet de PLUI-H arrêté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2016D43 portant sur la prescription du PLUI-H et les modalités de concertation en date du 21 mars 2016 au Conseil Communautaire.

Vu la délibération n°2017D158 portant sur l'élargissement du périmètre du PLUI-H et les modalités de concertation en date du 15 mai 2017 au Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°2018D97 portant sur le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI-H en date du 23 juillet 2018 au Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°2019D128 portant bilan de la concertation et arrêt du PLUI-H en date du 18 novembre 2019, au Conseil Communautaire de la Communauté de communes Vie et Boulogne,

Vu le projet de PLUI-H de la Communauté de Communes Vie et Boulogne tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Monsieur le Maire précise que ce document prévoit la construction de 1 000 à 1 200 logements au cours des 10 prochaines années, un renouvellement urbain de + 16 %, les logements dans l'enveloppe urbaine de 300 logements avec une extension d'environ 37 ha.

Aizenay est la commune qui a le plus d'hectares en logements et en gisement foncier. Au niveau des zones d'activité on a une réserve de 40 ha pour les entreprises que ce soient des zones réservées pour certaines entreprises existantes ou des nouvelles zones. Pour les OAP, (opération d'aménagement programmé) dès lors qu'une opération porte sur plus de 3 000 m² on impose une densité et on arrivera demain à une densité qui répondra aux orientations du SCoT et du PLUi-H.

Monsieur Joël BLANCHARD qui s'exprime au nom du Groupe Avec Vous Aizenay Autrement, rappelle ses interventions faites lors du débat relatif au PADD aussi bien ici en Conseil Municipal qu'en Conseil Communautaire et le 18 novembre dernier en Conseil Communautaire lors de l'arrêt du PLUI-H au travers de trois remarques :

1- Il y a sur le territoire du pays de Palluau un axe important qui pourrait être source de développement économique pour le Pays de Palluau, c'est celui de la RD 978 reliant Nantes aux Sables d'Olonne ou plus prosaïquement l'axe Legé/Aizenay il permettrait un désenclavement et un développement des communes de St Étienne du Bois, Grand Landes, Palluau et la Chapelle Palluau. Cet axe est absent de toute structuration. Il y a là une erreur historique dans l'aménagement de notre territoire.

2-Le SCOT et le PLUI-H souhaitent «placer l'habitant au cœur du projet en structurant le territoire autour d'espaces de vie quotidienne».

L'ambition de maintenir et de développer une ruralité vivante dans les centres-bourgs passe par le maintien des commerces et les équipements existants, elle doit aussi être renforcée par la volonté de maintenir mais aussi de développer les services et notamment les services publics.

Au premier lieu de ceux-ci le développement du service public d'éducation est nécessaire pour accueillir de nouvelles familles et donc permettre le maintien et le développement des commerces de proximité.

Plusieurs communes du territoire (Maché, St Paul Mont Penit, La Chapelle Palluau, Beaufou) ne disposent pas de locaux pour accueillir une école publique et donc ainsi le service public d'éducation qui est pourtant un des éléments importants de dynamisme, d'animation et de proximité dans une commune rurale.

La proximité du service public d'éducation contribue également à la diminution des déplacements automobiles des familles sur le territoire et s'inscrirait tout à fait dans les objectifs relatifs à la mobilité du PLUI-H et du futur PCAET.

3- Concernant le développement des transports d'une manière générale et notamment des transports intercommunaux, il n'a pas trouvé de volonté vraiment affirmée dans ce PLUI-H. Concernant le développement du ferroviaire, il regrette que le PLUI-H ne fasse pas mention de la réouverture de ligne entre La Roche Sur Yon et la côte nord vendéenne, et des réouvertures potentielles de gares au Beignon Basset, à La Genétouze et à Aizenay. Qu'en est-il par ailleurs du Projet de Ferro-pôle à Bellevigny ? Projets absents du PLUI-H et faisant pourtant l'objet de prescriptions dans le SCOT du Pays Yon et Vie, qui vient d'être soumis à Enquête publique. Il y a sur ces points une mise en conformité SCOT/PLUI-H qui n'est pas respectée.

Concernant Aizenay, ces documents nous permettent de prendre connaissance des 19 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à l'habitat que vous envisagez sur les années à venir sans que la plupart de celles-ci n'aient jamais été débattues ni même présentées pour information au Conseil Municipal II cite 4 exemples :

- L'OAP Rue de Villeneuve sur les emplacements des maisons au N° 5 et 7 et par laquelle sont prévus 18 logements en R+2. Lors de l'acquisition récente du 7 par la commune, à notre demande de la destination de cette maison et du terrain, vous nous répondiez alors que celle-ci n'était pas définie... Or une OAP est déjà envisagée...
- L'OAP Route de Challans avec 25 logements sur un terrain qui nous avait été présenté comme devant accueillir une résidence-service privée Les Saisonnales. Est-ce à dire que ce projet a été abandonné ? Si c'est le cas il regrette de ne pas en avoir été informé.
- L'OAP Route de Venansault sur le terrain de Madame Bénatier où sont prévus 15 logements sur 1,22 hectares, soit une densité de 12 logements/hectare, bien loin des préconisations du futur PLUI-H. Ce lotissement privé est par ailleurs exempté de tout logement à caractère social. Où est la mixité sociale tant affichée ?
- L'OAP dite des Prairies Route St Gilles (prairie Buet), sur lesquelles sont prévues 81 logements sur 2 hectares soit une densité de 40 logements/hectares

Il est à noter que ces 2 dernières OAP seraient réalisées sur des espaces naturels, et très arboré pour l'un, en plein cœur de ville alors que le PLUI-H incite à créer des zones de respiration dans les espaces urbanisés. La commune aurait pu acquérir ces terrains pour en faire des espaces nature au cœur de la ville et maintenir ainsi sa ceinture verte qui est aussi l'une des orientations du PLUI-H. Où est la cohérence ?

Quant à l'élaboration du PLUI-H nous constatons un déni de démocratie qu'il a déjà évoqué au Conseil Communautaire. 2 exemples parmi d'autres :

- Une population peu associée à l'élaboration du PLUI-H : comment peut-on se satisfaire de la participation de 200 personnes à l'ensemble des réunions publiques (souvent les mêmes) sur un territoire de 43 000 habitants. 200 personnes c'est à peine la moitié des élus des 15 communes du territoire!
- Une seule réunion de la commission communautaire « Aménagement du territoire » au cours de la dernière année et la modification de la charte de gouvernance du PLUI-H en date du 20 mai 2019

excluant de ce fait la participation de tout représentant de l'opposition aux instances et notamment au COPIL.

Monsieur le Maire répond que l'axe Legé / Aizenay n'est pas une erreur historique mais une approche pragmatique. Les axes retenus par le Département et la Région ont été faits en toute connaissance par les élus de la Communauté de communes Vie et Boulogne. Il faut un développement équilibré sur l'ensemble du territoire. Les 11 communes étaient reconnaissantes de la non-recentralisation sur les pôles de centralité. Au niveau des services publics, il y a une maison de services publics à Palluau labellisé au 1er janvier 2020.

S'agissant des écoles, l'État travaille avec un certain nombre de partenaires afin de mettre en place la convention de ruralité pour réfléchir à l'école de demain et sa répartition. Il existe une baisse générale des effectifs en Vendée. Demain, il n'y aura pas une école publique avec un ou deux enseignants dans chaque commune. Les enseignants d'ailleurs demandent à travailler avec plus de personnes et davantage de transversalité.

Pour ce qui est des transports, le PLUi-H n'est pas un document d'orientation des transports intercommunaux. Le PLUi-H prend aussi tout son sens avec le PCAET (plan climat air énergie territorial). Cela a été abordé hier par Sabine ROIRAND (Maire du Poiré-sur-Vie) dans les 15 axes de travail et les 70 actions qui vont en découler.

Monsieur le Maire rappelle qu'un SCoT donne des orientations et non des prescriptions. Dans le cadre du PLUi-H l'objet de la révision du SCoT n'est pas de revoir les orientations mais d'intégrer les communes de l'ex-pays de Palluau.

Concernant les OAP, il y a un certain nombre de réunions publiques ou les projets ont été proposés. Pour la rue de Villeneuve, on ne sait pas si on va faire de l'habitat mais si on le fait il y aura plus qu'une seule maison. D'ailleurs on n'est pas propriétaire de la maison d'à côté. Si demain elle se vend on pourra soit faire une acquisition directe soit faire une préemption.

Concernant la route de Challans c'est le dossier des Saisonnales qui est toujours en cours, avec une densification prise en compte. Monsieur Joël BLANCHARD demande s'il s'agira de logements sociaux. Monsieur le Maire ajoute que ce sont des logements temporaires.

S'agissant de la route de Venansault, le projet a été travaillé avec les porteurs de projets et sur l'ensemble de l'aménagement il y a un îlot social.

Pour les prairies Buet, l'OAP existe depuis l'ancien document d'urbanisme. Les propriétaires sont au courant. Si avec 2,5 / 3 ha, les terrains ne sont pas densifiés, l'État ne laissera pas faire. Monsieur Bernard PERRIN explique qu'il a fallu beaucoup travailler avec les propriétaires pour qu'ils acceptent cette densité. Pour Monsieur le Maire rien de mieux pour les personnes qui voudrait revenir vers le centre-ville. À la question de Monsieur Joël BLANCHARD qui demande à Monsieur le Maire si ces terrains appartiennent à la commune il lui est répondu par la négative. Monsieur Bernard PERRIN précise que ces terrains-là n'étaient pas à la vente.

Sur les orientations du PLUi-H, Monsieur le Maire explique à Monsieur Joël BLANCHARD, s'agissant du déni démocratique qu'il le laisse libre de ses propos tout en précisant qu'il y a eu des réunions publiques et des débats organisés depuis 2017.

Dans le cadre de la commission d'aménagement, l'ensemble des Maires n'en faisaient pas partie. Étant un enjeu hautement stratégique il a été décidé en conseil communautaire que le COPIL serait composé des 15 Maires. Différentes représentations étaient possibles à travers les réunions publiques et le conseil communautaire. Monsieur le Maire explique que le PLUI-H a été travaillé avec les 15 Maires qui sont des décideurs, sur les orientations stratégiques du territoire. Mathieu BONNAMY en charge de l'aménagement du territoire a accompagné les Maires des communes au départ sur ce dossier complexe. Ce n'était pas toujours simple avec les autres membres du COPIL car chacun a sa vision de sa commune et du territoire. Ensemble il a fallu trouver le dénominateur commun pour que chacun s'y retrouve. On a été bien accompagné par les prestataires et les services.

Françoise MORNET souligne l'importance et la qualité du travail réalisé.

Par adoption des motifs exposés par le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à :

- D'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.
- De charger Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

VOTE: OUI: 24 NON: 4 ABSTENTION: 0

Services des Finances

2 – Autorisation de dépenses d'équipements avant l'adoption du budget primitif 2020 – Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'en application de l'article L. 1612-1 du C.G.C.T, le Conseil municipal, peut autoriser le Maire à « engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » jusqu'à l'adoption du prochain budget.

Pour permettre aux services de procéder au lancement de projets programmés et de poursuivre les travaux en cours, il s'avère nécessaire d'utiliser la procédure précitée et d'ouvrir en conséquence les crédits budgétaires ci-après, lesquels seront repris au budget primitif 2020.

Le montant total des dépenses brutes s'élève à 712 000 €, hors autorisation de programme.

	Budget primitif 2019 hors crédits AP/CP	Décisions modificatives	Budget Total 2019	Proposition
101 ACQUISITIONS TERRAINS	300 000,00 €	230 000,00 €	530 000,00€	132 000,00 €
102 MATERIELS DIVERS	200 000,00 €	35 000,00 €	235 000,00 €	58 750,00 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	371 000,00 €	-30 000,00 €	341 000,00 €	85 000,00 €
104 TRAVAUX DE VOIRIE	1 190 000,00 €	-100 000,00 €	1 090 000,00€	272 000,00 €
107 MATERIEL MAIRIE	85 000,00 €		85 000,00 €	21 250,00 €
108 ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE	30 000,00 €		30 000,00 €	7 500,00 €
112 MATERIEL SCOLAIRE	32 000,00 €		32 000,00 €	8 000,00 €
120 PROJETS DE SPORTS	275 000,00 €		275 000,00 €	68 000,00 €
126 GROUPE SCOLAIRE	15 000,00 €	25 000,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €
127 ACTION EN FAVEUR DES JEUNES	50 000,00 €		50 000,00 €	12 500,00 €
132 ACTIVITES CULTURELLES	60 000,00 €	88 000,00 €	148 000,00€	37 000,00 €
137 OPAH - RU	0,00€		0,00€	
138 - LYCEE	350 000,00 €		350 000,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES				
D'INVESTISSEMENT	2 958 000,00 €	248 000,00 €	3 206 000,00 €	712 000,00 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

Réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel

Total de l'AP/CP	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	CP 2020
3 245 000 € TTC	1 230 105,72 €	1 866 533,38 €	107 953,97 €	40 406,93 €

Réhabilitation du groupe scolaire Louis Buton

Total de l'AP/CP	Réalisé 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
4 871 000 € TTC	148 610,11 €	600 000 €	2 000 000 €	1 800 000 €	322 389,89 €

Aménagement des espaces publics de l'OPAH-RU

Total de l'AP/CP	Réalisé 2019	CP 2020	CP 2021
715 000 € TTC	7 272 €	600 000 €	107 728 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 4 décembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces ouvertures de crédits.
- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses des autorisations de programme correspondants aux crédits de paiement 2020 indiqués dans les tableaux ci-dessus.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Services Finances

3 – Autorisation de dépenses d'équipements avant l'adoption du budget primitif 2020 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'en application de l'article L. 1612-1 du C.G.C.T, le Conseil municipal, peut autoriser le Maire à « engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » jusqu'à l'adoption du prochain budget.

Pour permettre aux services de procéder au lancement de projets programmés et de poursuivre les travaux en cours, il s'avère nécessaire d'utiliser la procédure précitée et d'ouvrir en conséquence les crédits budgétaires ci-après, lesquels seront repris au budget primitif 2020.

Le montant total des dépenses brutes s'élève à 122 000 €.

	Budget primitif 2019	Décisions modificatives 2019	Budget Total 2019	Proposition
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS			0,00€	
		95 000,00 €	95 000,00 €	23 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00 €	2 000,00 €	22 000,00 €	5 000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	243 367,50 €	132 932,72 €	376 300,22 €	94 000,00 €
Dépenses d'Investissement	263 367,50 €		493 300,22 €	122 000,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 4 décembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces ouvertures de crédits.
- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondants aux crédits de paiement 2020 indiqués dans les tableaux ci-dessus.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Service des finances

4 – Budget AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES 2019 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2019.

Pour le Budget « **AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES** », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

	Budget primitif 2019	DM N°1	Total BP 2019
Dépenses de Fonctionnement	87 701,00 €	0,00 €	87 701,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	51 701,00 €	-49 451,44 €	2 249,56 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	33 000,00 €		33 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		51 160,47 €	51 160,47 €
66 CHARGES FINANCIERES	3 000,00 €	-1 709,03 €	1 290,97 €
Recettes de Fonctionnement	87 701,00 €	0,00 €	87 701,00 €
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE	43 987,70 €		43 987,70 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	1 583,30 €		1 583,30 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 130,00 €		42 130,00€
Dépenses Investissement	141 840,94 €	0,00 €	141 840,94 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	37 000,00 €		37 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 257,64 €		53 257,64 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00 €		50 000,00 €
040 OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	1 583,30 €		1 583,30 €
Recettes Investissement	141 840,94 €	0,00 €	141 840,94 €
001 SOLDE EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	108 840,94 €		108 840,94 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	33 000,00 €		33 000,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00€	0,00€	0,00€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00€	0,00€	0,00€

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 22 octobre 2019 adoptant le régime optionnel des provisions budgétaires,

Considérant l'avis de la Commission des finances du 4 décembre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'ajuster le Budget « AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES 2019 » selon le tableau présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Service des finances

5 - Budget LOTISSEMENT LA CLE DES CHAMPS 2019 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « LOTISSEMENT LA CLE DES CHAMPS ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2019.

Pour le Budget « *LOTISSEMENT LA CLE DES CHAMPS*», il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

	Budget primitif 2019	DM N°1	Total Budget primitif 2019
Dépenses de Fonctionnement	1 185 595,46 €	0,00 €	1 185 595,46 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	249 000,00 €	45 000,00 €	294 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	592 797,73 €		592 797,73 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	343 797,73 €	-45 000,00 €	298 797,73 €
Recettes de Fonctionnement	1 185 595,46 €	0,00 €	1 185 595,46 €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE			
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	592 797,73 €		592 797,73 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	115 000,00 €		115 000,00 €
78 REPRISES SUR PROVISIONS	477 797,73 €		477 797,73 €
Dépenses Investissement	1 070 595,46 €	0,00 €	1 070 595,46 €
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE			
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	1 070 595,46 €		1 070 595,46 €
Recettes Investissement	1 070 595,46 €	0,00 €	1 070 595,46 €
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	477 797,73 €		477 797,73 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	592 797,73 €		592 797,73 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00€	0,00€	0,00€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00€	0,00€	0,00€
RESULTAT GLOBAL	0,00€	0,00€	0,00€

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 octobre 2019 adoptant le régime optionnel des provisions budgétaires,

Considérant l'avis de la Commission des finances du 4 décembre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'ajuster le Budget « **LOTISSEMENT LA CLE DES CHAMPS** » selon le tableau présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Service des Finances

6 – Budget LOTISSEMENT LES NENUPHARS 2019 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « LOTISSEMENT LES NENUPHARS ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2019.

Pour le Budget « LOTISSEMENT LES NENUPHARS », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

	Budget primitif 2019	DM N°1	Total Budget primitif 2019
Dépenses de Fonctionnement	18 018,46 €	0,00 €	18 018,46 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 000,00 €	-2 212,80€	1 787,20€
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 018,46 €	2 212,80 €	16 231,26 €
Recettes de Fonctionnement	18 018,46 €	0,00 €	18 018,46 €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE			
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	18 018,46 €		18 018,46 €
Dépenses Investissement	18 018,46 €	0,00€	18 018,46 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE			
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	18 018,46 €		18 018,46 €
Recettes Investissement	18 018,46 €	0,00 €	18 018,46 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE	18 018,46 €		18 018,46 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00€	0,00€	0,00€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00€	0,00€	0,00€
RESULTAT GLOBAL	0,00€	0,00€	0,00€

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 octobre 2019 adoptant le régime optionnel des provisions budgétaires,

Considérant l'avis de la Commission des finances du 4 décembre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'ajuster le Budget « **LOTISSEMENT LES NENUPHARS 2019** » selon le tableau présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Services des Finances

7 - Travaux d'aménagement VRD du lycée et des équipements sportifs – Création de l'Autorisation de programme / Crédits de paiement

Monsieur Franck ROY rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du lycée à Aizenay, doivent également être réalisés les aménagements des VRD.

Compte tenu du montant de l'opération et de son échelonnement financier, il est proposé de l'inclure dans une programmation pluriannuelle, en adoptant la procédure de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP), conformément à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Il est proposé de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme de la façon suivante :

Total de l'AP/CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022
2 435 000 € TTC	500 000 €	1 500 000 €	435 000 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant l'avis de la Commission Finances du 4 décembre 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4 et L 2311-3°,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) fixée à 2 435 000 € TTC concernant le projet de construction d'un ensemble d'équipements sportifs à proximité du lycée, selon l'échéancier prévisionnel indicatif.

Total de l'AP/CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022
2 435 000 € TTC	500 000 €	1 500 000 €	435 000 €

- Autorise Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Service des Finances

8 - Tarifs communaux - Fixation des tarifs 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune fixe différents tarifs en fonction des divers services proposés.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des divers services communaux pour l'année 2020 comme suit :

> Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) :

Pour tous les permis déposés à compter du 1^{er} janvier 2020, et tout raccordement réalisé à compter du 1^{er} janvier 2020 sur les constructions existantes, la PAC sera de 1 540 €.

> Droit de place :

Le droit de place est de **0,50 euro** le mètre linéaire avec ou sans accès à l'électricité.

> Concession cimetière :

Les tarifs pour les cimetières Route des Sables et Rue des Ormeaux sont les suivants :

Durée de la concession	1 emplacement	Emplacement double
30 ans	184,00 €	357,00 €
50 ans	235,00 €	452,00 €

Prestation		Tarifs 2020
	durée de 15 ans	578,00 €
Columbarium	durée de 30 ans	1 154,00 €
	droit au renouvellement	240,00 €
Jardin du Souvenir	Taxe de dispersion	87,00 €

Pour rappel, une délibération du 18 février 2000 prévoit que le produit des concessions se répartit pour 2/3 à la Commune et pour 1/3 au CCAS.

➤ Locations des terres :

La location annuelle de l'hectare est de **109 euros** pour les terres destinées à être cultivées et de **68 euros** pour les terres destinées aux prairies de fauche.

➤ Mise à disposition du personnel :

Le coût horaire d'intervention d'un agent communal est de **45 euros** sans utilisation d'engins, auprès d'un particulier.

> Tarifs du busage posé :

Le coût du busage posé est de 57 euros le mètre linéaire posé.

➤ Tarifs des salles communales :

SALLE HILLAIRITEAU

Double village of evidence villigate vince on fair of a	
Particuliers et autres utilisateurs agésinates	2020
Ensemble des salles 1,2 et 3 (journée)	800,00€
Demi-journée ou journée suppl consécutive	396,00€
Salle 1 (journée)	457,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive	274,00 €
Salle 2 ou 3 (journée)	139,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive	84,00 €
Vins d'honneur	117,00 €
Préparation vin d'honneur (la veille à partir de 14h)	61,00€
Sépulture civile et retours de sépulture	71,00 €
Forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)	50,00€
Association agésinate à partir de la 2ème utilisation	
Ensemble des salles 1,2 et 3 (journée)	239,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive	144,00 €
Salle 1 (journée)	139,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive	88,00€
Salle 2 ou 3 (journée)	67,00€
Demi-journée ou journée suppl consécutive	46,00 €
Forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)	50,00€

Particuliers, associations et autres utilisateurs non]
agésinates	2020
Ensemble des salles 1,2 et 3 (journée)	924,00€
Demi-journée ou journée suppl consécutive	455,00€
Salle 1 (journée)	572,00€
Demi-journée ou journée suppl consécutive	343,00 €
Salle 2 ou 3 (journée)	206,00€
Demi-journée ou journée suppl consécutive	115,00€
Vins d'honneur	173,00 €
Préparation vin d'honneur (la veille à partir de 14h)	82,00€
Forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)	50,00€

SALLE DES QUATRE RONDES

Barda Harris Anna dilianta	
Particuliers et autres utilisateurs agésinates	2020
Ensemble des salles (journée)	800,00€
Demi-journée ou journée suppl consécutive	400,00 €
Grande salle (journée)	457,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive	275,00 €
Petite salle (journée)	139,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive	84,00 €
Vins d'honneur (hall+petite salle)	117,00 €
Préparation vin d'honneur (la veille à partir de 14h)	61,00 €
Sépulture civile et retours de sépulture	71,00 €
Hall-bar (journée)	93,00 €
Forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)	50,00 €
Association agésinate à partir de la 2ème utilisation	
Ensemble des salles (journée)	240,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive	144,00 €
Grande salle (journée)	139,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive	88,00 €
Petite salle (journée)	67,00 €
Journée supplémentaire	47,00 €
Hall-bar (journée)	63,00 €
Forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)	50,00 €

Particuliers, associations et autres utilisateurs non	
agésinates	2020
Ensemble des salles (journée)	902,00€
Demi-journée ou journée suppl consécutive	448,00 €
Grande salle (journée)	563,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive	336,00 €
Petite salle (journée)	204,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive	113,00 €
Vins d'honneur (hall+petite salle)	173,00 €
Préparation vin d'honneur (la veille à partir de 14h)	82,00€
Hall-bar (journée)	124,00 €
Forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)	50,00€

Pour les cautions, une somme de **500 euros** sera demandée pour toutes les locations facturées ainsi que pour les réservations gratuites des associations.

➤ Location de matériel :

	Année 2020
Barnum 12 * 5 m / particulier	82,00€
Barnum 8 * 3 m / particulier	49,00€
Barnum 3*3 m / particulier	26,00€
Table	5,80€
Banc	2,85€
Chaise	1,25 €

Un forfait est institué pour le matériel abimé ou rendu hors d'usage :

Forfait matériel abîmé réparable	Année 2020
Table	91,00€
Banc	35,00 €
Chaise	22,50 €

En cas de perte du matériel ou d'obligation de remplacement (matériel non réparable), la refacturation de celui-ci sera faite au prix d'achat du matériel de remplacement. La location de matériel aux particuliers n'est pas possible entre les mois de juin et septembre inclus.

> Fourrière Animale :

	Année 2020
Frais de capture	39,00 €
Frais de garde par jour	22,00 €

> Jardins Familiaux :

- Parcelle de 50 m² pour une redevance annuelle de 15 €;
- Parcelle de 100 m² pour une redevance annuelle de 30 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Joël BLANCHARD explique qu'une fois encore, un grand nombre de tarifs communaux augmenteront en 2020, sans que rien ne justifie ces hausses si ce n'est la tradition.

Quelques exemples : au cours de ce mandat électoral 2014/2020,

- La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) est passée de 1353€ en 2014 à 1540€ en 2020 soit +13,8%.
- Une concession au cimetière pour 30 ans est passée de 150€ à 184€ soit + 22%
- Une journée dans les salles Hillairiteau ou aux 4 Rondes pour un particulier est passée de 729€ à 800€ soit + 9.7%

Pendant le même temps salaires et pensions n'ont pas augmenté dans de telles proportions.

Concernant les tarifs des salles communales, il demande au nom du groupe minoritaire la gratuité pour les sépultures civiles. C'est une question d'équité, mais aussi de dignité et d'humanité face à la mort. Il demande aux membres du conseil municipal de ne pas s'enfermer pas dans une position stérile et infondée.

Monsieur le Maire répond que s'agissant des concessions c'est 1 euro par an en plus. Il demande à ce que l'on fasse attention aux communications sur les pourcentages. Pour la PAC il y a un raccordement, un réseau à entretenir et une station d'épuration à créer. Cela fait partie des frais à payer lors d'une construction.

Monsieur le maire rappelle que la commune met à disposition les salles une fois par an à titre gratuit aux associations.

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 4 décembre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification 2020, détaillée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Service des Finances

9 – Subvention d'État – Demande de subvention au titre de l'année 2020 – Bâtiments scolaires : Réhabilitation énergétique, fonctionnelle, et accessibilité du groupe scolaire Louis Buton

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dispositif des « contrats de ruralité », mis en place dès la fin de l'année 2016, a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets.

Les actions inscrites dans les contrats de ruralité sont financées par les crédits relevant de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – enveloppe spécifique « contrats de ruralité ». Elles peuvent également être financées par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le Maire rappelle que le groupe scolaire Louis Buton va faire l'objet d'une réhabilitation fonctionnelle et énergétique. Le démarrage de ces travaux est prévu pour l'été 2020 et ce pour une durée de 3 ans.

Le montant global du projet est estimé à 4 503 900 € HT, soit 5 404 680 € TTC en phase avantprojet définitif (APD).

	DEPENSES TOTALES		RECE	TTES
Nature de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Financeur	Montant TTC
A.M.O	23 868 €	28 641 €	REGION	100 000 €
Maitrise d'œuvre + indemnités jury concours	543 350 €	652 020 €	SYDEV	100 000 €
Travaux	3 893 183 €	4 671 820 €	DETR (ETAT)	450 000 €
Mission CT + SPS	36 734 €	44 081 €	LEADER (EUROPE)	40 000 €
Frais et études divers	6 766 €	8 119 €	COMMUNE	4 714 680 €
TOTAL	4 503 900 €	5 404 680 €	TOTAL	5 404 680 €

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant la demande d'une subvention d'État au titre de l'année 2020 sur la base d'un montant arrêté en phase APD :

- Travaux de réhabilitation fonctionnelle et énergétique du groupe scolaire Louis Buton.

Monsieur le Maire précise que cela a également été présenté en conseil communautaire. Il est proposé de demander le maximum avec des travaux plafonnés à 1 million d'euros.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la circulaire de la Préfecture en date du 22 octobre 2019,

Considérant le concours de maîtrise d'œuvre 2019CR02 pour la réhabilitation énergétique, fonctionnelle et l'accessibilité ayant donné lieu à un marché négocié attribué au groupement dont le mandataire est LBLF Architectes.

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010, portant loi de finances pour 2011, créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Vu le marché

Considérant l'avis de la Commission des finances du 4 décembre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement pour le projet de travaux, tels que présentés.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'État au titre de l'année 2020 sur ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Service des Finances

10 – Réhabilitation énergétique, fonctionnelle, et accessibilité du groupe scolaire Louis Buton – Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réhabilitation fonctionnelle et énergétique du groupe scolaire Louis Buton sont éligibles à des aides financières de la part de partenaires publics, autres que l'Etat.

Il est proposé de solliciter une aide financière auprès de chacun de ces partenaires :

- La Région des Pays de la Loire (100 000 €)
- le SYDEV (100 000 €)
- le programme LEADER (40 000 €)

Le montant global du projet est estimé à 4 503 900 € HT, soit 5 404 680 € TTC.

	DEPENSES TOTALES		RECE	TTES
Nature de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Financeur	Montant TTC
A.M.O	23 868 €	28 641 €	REGION	100 000 €
Maitrise d'œuvre + indemnités jury concours	543 350 €	652 020 €	SYDEV	100 000 €
Travaux	3 893 183 €	4 671 820 €	DETR (ETAT)	450 000 €
Mission CT + SPS	36 734 €	44 081 €	LEADER (EUROPE)	40 000 €
Frais et études divers	6 766 €	8 119 €	COMMUNE	4 714 680 €
TOTAL	4 503 900 €	5 404 680 €	TOTAL	5 404 680 €

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant ces demandes de subvention pour l'opération :

- Travaux de réhabilitation fonctionnelle et énergétique du groupe scolaire Louis Buton.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant l'avis de la Commission des finances du 4 décembre 2019,

Considérant le concours de maîtrise d'œuvre 2019CR02 pour la réhabilitation énergétique, fonctionnelle et l'accessibilité ayant donné lieu à un marché négocié attribué au groupement dont le mandataire est LBLF Architectes,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement pour le projet de travaux, tels que présentés.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'État au titre de l'année 2020 sur ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Service des Finances

11 – Budget Commune 2019 – Subvention exceptionnelle Les Foulées Agésinates

Monsieur Christophe ROBRETEAU indique à l'assemblée que l'association sportive Les Foulées Agésinates a procédé à l'achat de matériels divers pour un montant total de 181,49 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant l'avis de la Commission Finances du 4 décembre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe ROBRETEAU,

Vu le Budget 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Les Foulées Agésinates.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Service Direction Générale

12 - Procès-verbal de transfert de biens entre la Commune et la Communauté de Communes Vie et Boulogne des locaux occupés par l'association la Cicadelle – Autorisation de signature

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Aizenay, a conclu avec l'association dénommée « La Cicadelle », un bail emphytéotique, portant sur un ensemble immobilier composé d'une ancienne maison de ferme, un atelier et une grange rénovée situés sur les parcelles cadastrées ZY n°305 et ZY n°308.

Considérant que cet ensemble immobilier est situé au sein de la zone d'activité économique « Les Blussières », qui relève de la compétence de la communauté de communes, il est proposé une convention de transfert, ayant pour objet de mettre à disposition de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, l'ensemble des biens immobiliers situés sur les parcelles cadastrées ZY n°305 et ZY n°308 sur la commune, et d'acter le transfert du bail emphytéotique conclu avec l'association « La Cicadelle ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5211-18-I,

Vu les statuts de la communauté de communes Vie et Boulogne,

Considérant que la communauté de Communes Vie et Boulogne est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des zones d'activité économique du territoire,

Considérant que cet ensemble immobilier est situé au sein de la zone d'activité économique « les Bussières » et qu'il relève par voie de conséquence de la compétence de la communauté de communes,

Considérant qu'en application de l'article L.5211-5-III du code général des collectivités territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Considérant que l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence »,

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert de biens.

Vu le projet de procès-verbal de transfert de biens entre la Communauté de Communes Vie et Boulogne, et la commune d'Aizenay,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- D'acter le transfert à la communauté de communes de l'ensemble des biens immobiliers situés sur les parcelles cadastrées ZY n° 305 et ZY n° 308 de la zone d'activité économique « les Blussiéres ».
- D'acter, en application de l'article L.5211-5-III du code général des collectivités territoriales, le transfert du bail emphytéotique portant sur cet ensemble immobilier conclu entre la commune d'Aizenay et l'association dénommée La Cicadelle.
- D'approuver le procès-verbal de transfert des biens annexé à la présente délibération.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Service Urbanisme

13 - Cession de deux parkings communaux situés Zone Espace Océane, parcelles YC 170, 171 et 158

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'Aizenay a accepté de céder par délibération en date du dix septembre 2019 deux ateliers situés dans la zone Espace Océane

Ces bâtiments sont attenants à des espaces verts et deux parkings cadastrés section YC n°158, 170 et 171 pour une superficie de 1 389 m².

Ces parcelles sont situées en zone UE du Plan Local d'Urbanisme.

Vu l'avis du Service des Domaines rendu le 16 octobre 2019, il est proposé un prix de 11 € le m² soit 15 279 € net vendeur,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'autorisation donnée par la Communauté de Communes Vie et Boulogne, gestionnaire de droit des bâtiments, à la Commune par délibération du 5 avril 2019, de céder ces ateliers en son nom propre sur les parcelles ;

Vu les avis favorables de la Commission des finances du 26 juin 2019 et de la Commission Développement Économique du 27 juin 2019.

Vu l'avis du Service des Domaines rendu le 16 octobre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de cession des parcelles cadastrées YC 170, 171 et 158, pour un montant de

15 279 € net vendeur.

- Dit que les frais liés à cette cession et les frais de bornage (s'il y a lieu) seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Service Urbanisme

14 - Voies entre la route de Nantes et la route de Challans – Dénomination de la voie

Monsieur Christophe GUILLET explique à l'assemblée que dans le cadre de l'adressage de la collectivité, il est nécessaire de nommer deux voies situées entre la route de Nantes et la route de Challans.

Il est proposé les dénominations suivantes :

- la voie de desserte longeant la RD n°948 rue Vasco de Gama
- la voie reliant le quartier de la Chevrie à Les Trois Moulins, rue Albert Camus

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu les propositions des membres de la commission urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la proposition de nommer :
 - la voie de desserte longeant la RD n°948 rue Vasco de Gama ;
 - la voie reliant le quartier de la Chevrie à Les Trois Moulin, rue Albert Camus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Service Urbanisme

15 - Régularisation la Giraudinière

Monsieur Philippe CLAUTOUR rappelle au Conseil Municipal l'incohérence entre le plan cadastral et la réalité du terrain sur le village de la Giraudinière. Le nouveau tracé de la voie n'a pas été suivi par la validation du document d'arpentage, de ce fait la propriété privée constituée des parcelles cadastrées section G n°223 et n°227 est coupée par le tracé de l'ancienne voirie communale.

Cette ancienne portion de voirie fait partie intégrante de la propriété, elle n'est plus affectée à l'usage direct du public.

Par délibération en date du 10 septembre 2019, le Conseil Municipal a constaté la désaffection de cette portion de voirie.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur Philippe CLAUTOUR propose :

- de céder pour l'euro symbolique cette ancienne portion de voirie aujourd'hui désaffectée (environ 650 m²);
- d'acquérir pour l'euro symbolique la portion de la voie communale traversant une partie de la parcelle section G n° 227 (environ 130 m^2);

Les frais liés à l'acquisition seront à la charge de la Commune et les frais à la cession seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CLAUTOUR,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de cession pour l'euro symbolique de cette ancienne portion de voirie aujourd'hui désaffectée.
- Approuve la proposition d'acquisition pour l'euro symbolique la portion de la voie communale traversant une partie de la parcelle section G n° 227.

- Dit que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune et les frais de cette cession à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Service des Ressources humaines

16 - Modification du tableau des effectifs - filière animation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réorganisation impliquant un réaménagement du service Enfance, une revalorisation des temps contrats de 9 agents et le recrutement de saisonniers est nécessaire, d'une part pour adapter les contrats des animateurs aux heures réellement réalisées et d'autre part pour assurer l'accueil de loisirs d'été (juillet et août) en lieu et place de l'association « Familles Rurales » locale dès l'été 2020.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020:

Filière	Grade	Suppression			Création
		Nombre de postes	Taux emploi	Nombre de postes	Taux emploi
	Adjoint animation	3	57.14%	3	77.14%
	Adjoint animation	2	57.14%	2	80.00%
Animation	Adjoint animation	2	57.14%	2	82.86%
	Adjoint animation	1	72.85%	1	94.29%
	Adjoint animation	1	80.00%	1	94.28%

Filière	Grade	Création	Taux emploi
Animation	Adjoint Animation	16	1000/
Animation	Pour Accroissement saisonnier	16	100%

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant l'avis du Comité Technique le 26 novembre 2019,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le tableau des effectifs tels que présenté avec la modification du temps de travail de 9 postes permanents et la création de 16 postes contractuels pour accroissement saisonnier.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 12 au titre de l'année 2020.

VOTE: OUI: 28 NON: 0 ABSTENTION: 0

Séance levée à 22h

À Aizenay,

La secrétaire de séance, Isabelle GUÉRINEAU

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 21/11/2019 AU 11/12/2019 en application des articles L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 07/09/2017

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2019-266	Mise à disposition gratuite locaux Ecole de musique pour 2 jours (21 et 22 décembre) - LA BELLE ASSO (Chanson d'Occasion)
2019-267	Bail locatif au profit de M. Rafid MOMIKA (104 Route des Sables) (250 €/mois)
2019-268	Maintenance logiciel état civil - société JVS-MAIRISTEAM (51013 CHALONS EN CHAMPAGNE) - redevance annuelle de 321,13€ HT soit 385,36€ TTC - Durée du contrat : un an renouvelable (reconduction ne pouvant excéder 5 ans)
2019-269	Portant renonciation exercice DPU parcelle BK 131
2019-270	Portant renonciation exercice DPU parcelle AL 74
2019-271	Portant renonciation exercice DPU parcelle BL 68
2019-272	Portant renonciation exercice DPU parcelle AS 145p
2019-273	Portant renonciation exercice DPU parcelle AL 75
2019-274	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 275p AW 276p
2019-275	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 276p
2019-276	Portant renonciation exercice DPU parcelle AY 44
2019-277	Etude géotechnique GSLB - IGESOL (85170 BELLEVIGNY) - pour un montant de 8 885 € HT soit 10 662 € TTC
2019-278	Mission bornage - GEOUEST (85000 LRSY) - impasse des petits moineaux (handi espoir) pour un montant de 1 700 € HT soit 2 040 € TTC
2019-279	Mission bornage -MORINIERE (85000 LRSY)- rue de la Parnière pour un montant de 1 700 € HT soit 2 040 € TTC
2019-280	Mission SPS pour VRD et aménagements paysagers abords lycée - ATAE - pour un montant de 3 742 € HT soit 4 490,40 € TTC
2019-281	2018PA14-Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement VRD dans le cadre de l'opération de construction du Lycée-Avenant n°1 de fixation du forfait définitif suite à validation de la phase PRO - Coût prévisionnel des travaux estimé à 1 967 518,39 € HT (2 361 022,07 € TTC) et taux de rémunération à 3,59 % - Forfait rémunération fixé à 70 633,91 € HT (84 760,69 € TTC)
2019-282	2019PA04-Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement communal route de Nantes-Avenant n° 1 de fixation du forfait définitif suite à validation de la phase PRO - Coût prévisionnel des travaux estimé à 178 469,81 € HT (214 163,77 € TTC) et taux de rémunération à 6,84 % (-0,5 point car hausse du coût >10%) - Forfait rémunération fixé à 11 314,99 € HT (13 577,98 € TTC)
2019-283	Portant renonciation exercice DPU parcelle AT 389
2019-284	Portant renonciation exercice DPU parcelle ZL 294
2019-285	Portant renonciation exercice DPU parcelle AS 145p
2019-286	Portant renonciation exercice DPU parcelle ZY 118
2019-287	Portant renonciation exercice DPU parcelle AM 27
2019-288	Portant renonciation exercice DPU parcelle AH 255
2019-289	Portant renonciation exercice DPU parcelle AK 89

QUESTION ORALE DU GROUPE AVEC VOUS, AIZENAY AUTREMENT

« Monsieur le Maire,

En 2014, lors de plusieurs conseils municipaux, le dossier e-commerce de l'association des commerçants et artisans « Aizenay Ensemble » a été présenté aux élus. Le lancement du site Internet est intervenu le 28 mars 2015, avec plusieurs fonctions, comme l'annuaire des entreprises, les sites vitrine, réservation et e-commerce. La municipalité et « Aizenay Ensemble » avaient décidé de travailler de concert pour la mise en place de ce projet ambitieux et innovant dans la région, en particulier le volet e-commerce, dénommé Aizy Shop, qui permet de solliciter des devis ou acheter à distance des produits de plusieurs magasins en une seule fois.

La commune a financé en 2014 le démarrage du projet par une subvention exceptionnelle de 15 000 €, poursuivie par des aides annuelles au fonctionnement. La Communauté de Communes Vie & Boulogne a également contribué.

Malgré une rapide montée en charge se traduisant par 80 adhésions fin 2015, Aizy Shop n'en compte plus que 30 en 2019. Le nombre de commandes et le chiffre d'affaires sont faibles.

Quelles sont les causes de ce désengagement des commerçants et artisans ? Pourquoi les habitants d'Aizenay et des communes alentour y ont très peu recours ? Quelle est la participation de la municipalité cumulée depuis 2014 ? Quel accompagnement financier et logistique à terme ?

Avec nos remerciements,

Joël Blanchard, Audrey Delanoë, Eric Paquet, Laëtitia Daviet, Nicolas Le Goff, Conseillers municipaux -Commune d'Aizenay – 85190 »

Réponse de Monsieur le Maire

3^{ème} union commerciale de Vendée fédérant plus de 120 adhérents, l'association Aizenay Ensemble a travaillé au développement d'une plateforme de e-commerce en partenariat avec la CCI de Vendée : Aizy Shop

Si le concept existe pour de grandes enseignes, il est plus rare à l'échelle locale et cette démarche, qui est collective se veut être un outil complémentaire pour les commerçants d'Aizenay.

En 2014, l'association des commerçants, artisans et professions libérales « Aizenay Ensemble », travaille à l'élaboration d'un site Internet de vente en ligne, depuis 2012. Ce projet doit permettre aux entreprises et commerçants de :

- Se créer une vitrine commune sur Internet
- De proposer des produits à la vente directe
- De permettre aux consommateurs de réserver une prestation de service
- De remplir une demande de devis en ligne
- De provoquer une hausse du trafic en magasin,
- De permettre une mutualisation des budgets.
- De proposer un annuaire complet des professionnels sur le territoire

Ce type de projet a tout de suite obtenu l'adhésion de la commune, car il permet de valoriser les professionnels d'Aizenay.

Une présentation du projet a été faite le 17/09/2014, devant près de 100 personnes. Le site est lancé en mars 2015.

Vous aurez bien compris que le seul objectif, de la création du site Internet, n'est pas de faire seulement de la vente en ligne, mais surtout de fédérer, de mutualiser, de communiquer, de créer une dynamique...

L'objectif général étant de pérenniser et développer le commerce de proximité sur Aizenay

Il ne revient pas à la municipalité de commenter l'évolution du nombre d'adhérents puisque le rôle de la commune est d'être facilitateur et non pas gestionnaire de ce projet.

Il est à noter que la gestion d'une page numérique pour un commerçants prend tu temps

Néanmoins, lors de l'Assemblée Générale de l'association en date du 24/01/2019, il a été signalé que malgré une baisse du nombre d'adhérents présentant une vitrine numérique, le chiffres d'affaires progresse.

Les commerçants constatent d'eux-mêmes des visites régulières sur le site internet par des clients potentiels afin de se renseigner sur les offres de produits ou de services, mais ceux-ci semblent préférer l'achat de proximité.

Le site des commerçants et artisans d'Aizenay doit permettre la valorisation du commerce et de l'artisanat de proximité avec pour objectif une hausse du trafic commercial soit sur internet, soit directement en magasins.

Concernant la participation de la commune elle est conforme aux délibérations du conseil municipal qui ont été prises dont chacun a reçu copie à savoir :

2014: 15 000 euros2015: 5 000 euros2016: 5 000 euros

Il n'y a pas d'autres demandes d'apport financier à ce jour.

Concernant l'évolution du site internet, c'est à l'association de gérer ce dossier.

Le maintien du commerce de proximité est un enjeu fort pour Aizenay et c'est la raison pour laquelle nous avons toujours mené une politique ambitieuse en matière de développement commercial.

La commune soutien les initiatives de l'association (la Foire Expo, le village du Père Noël, le Salon du mieux-vivre, 50 ans de l'association, Préférence Commerce) et développe une politique volontariste pour protéger les commerces de proximité par la mise en place d'outils juridiques (linéaire commercial, périmètre de centralité).

C'est l'ensemble des actions menées depuis des années en matière de développement économique qui permet aujourd'hui d'avoir un centre-ville reconnu et complémentaire aux offres des zones périphériques.

C'est ce travail de partenariat entre la commune et son association des commerçants et artisans qui participe à l'attractivité du territoire communal.

CONSEIL MUNICIPAL DU DIX-SEPT DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF ---000---

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la commune d'AIZENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY, Maire. Le procès-verbal doit être signé par « tous les membres présents à la séance » (CGCT, art. L 2121-23).

Conseillers Municipaux	Signature
ADELÉE Serge	
BARANGER Claudie	
BELLEC Sandrine	
BESSEAU Cindy	
BLANCHARD Joël	
BROCHARD Marie-Cécile	
CHARRIER Marie-Annick	
CLAUTOUR Philippe	Pouvoir à Franck ROY
COUTON Geneviève	
DAVIET Laetitia	Pouvoir à Audrey DELANOË
DELANOË Audrey	
DELAS Stéphanie	Pouvoir à Sandrine BELLEC
GARNON Emmanuel	
GUERINEAU Isabelle	
GUILLET Christophe	
LAIDIN Patrick	Pouvoir à Christophe GUILLET
LE GOFF Nicolas	Pouvoir à Joël BLANCHARD
LOQUET Isabelle	
MÉNARD François	
MORNET Françoise	
PAQUET Éric	Excusé
PERRAUDEAU Julie	
PERRIN Bernard	
RABILLER Dany	Pouvoir à François MÉNARD
ROBRETEAU Christophe	
ROY Franck	
TRAINEAU Marcelle	Pouvoir à Serge ADELÉE
URBANEK Roland	Pouvoir à Marie-Annick CHARRIER
VERDON Didier	